

AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_22-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

Un dossier est éligible à l'aide financière au titre de l'opération façades et devantures commerciales :

Adresses des travaux	Demandeur	Montant des travaux	Montant de l'aide
7 rue du Maquis Foch	CROISLEBOIS-BUJON	7 293 €	3 281.85 €
		TOTAL GENERAL	3 281.85 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 3 281.85 € à CROISLEBOIS-BUJON,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

